

**Préavis municipal no 4/2017 du 23 mai 2017 au Conseil général d'Henniez**

**Approbation  
du préavis concernant la construction d'un abri pour la déchetterie**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal numéro 4 relatif à la construction d'un abri pour la déchetterie.

Suite aux transformations de la déchetterie et afin de trouver un abri pour les différents conteneurs, nous souhaitons remplacer les deux petites « constructions » actuelles par un abri fonctionnel.

Cet abri à conteneurs à un pan, fermé sur trois côtés (10m x 4m et hauteur de 4m), éclairé à l'intérieur, permettra le dépôt des déchets particuliers. Cela s'adapte au nouveau concept des déchets que nous avons déjà mis en place et correspond à la politique des déchets de notre commune.

Description des travaux selon le devis de l'entreprise Puissance 4 S.A. :

**Une structure porteuse en bois et le bardage sur trois côtés** comprenant une structure en bois, l'assemblage des pieds de poteaux, le contreventement, l'ancrage de la charpente, une tôle thermolaquée pour le bardage (de 0.75 et couleur standard), les tôles de finition d'angle, les échafaudages, l'engin de levage et la nacelle, le filet de sécurité :

**Fr. 13'595.--**

**La couverture** comprenant la tôle thermolaquée de 0.75, la plus-value pour la tôle anti-condensation, les tôles d'angle sur virevent, l'engin de levage et la nacelle :

**Fr. 2'887.50**

Le montant des travaux s'élève à **Fr. 17'801.10**, y compris la TVA de Fr. 1'318.60.

La pose de cet édicule pourrait nécessiter d'autres frais pour la commune. C'est pourquoi nous sollicitons la somme de Fr. 25'000.--.

Considérant ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

### **Le Conseil général d'Henniez**

- vu le préavis municipal no 4/2017 du 23 mai 2017
- oui le rapport de sa commission de gestion-finances
- considérant que ce préavis figure à l'ordre du jour

### **décide**

#### **Art. 1**

D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrit dans le préavis 4/2017.

#### **Art. 2**

De lui octroyer à cet effet un crédit de Fr. 25'000.-- à prélever sur la trésorerie courante.

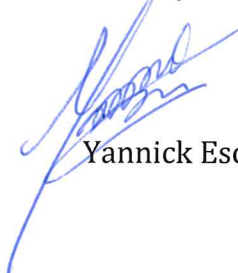
#### **Art. 3.**

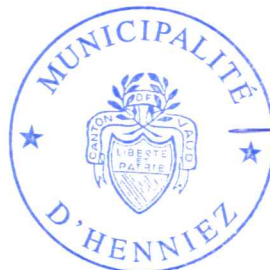
D'amortir cette dépense dès 2018, sur une durée de cinq ans.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

  
Yannick Escher



La Secrétaire :

  
Janine Fawer